

LE SITE « MARAIS ET TOURBIÈRES DES MONTAGNES DU BUGEY » LABELLISÉ RAMSAR !

Labellisé Ramsar le 22 mars 2024, un an après la labellisation de la Dombes et en même temps que le site « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours », le site « Marais et tourbières des montagnes du Bugey » célèbre aujourd'hui sa reconnaissance internationale.

Désormais, on recense 3 sites labellisés Ramsar dans le département de l'Ain, pour 5 sites en Auvergne Rhône-Alpes, 55 en France et 2 513 à l'échelle mondiale. Une grande fierté pour le Département, dont 8% de sa surface totale a été inventorié en milieux humides. Reconnus comme site d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation

rationnelle des zones humides, le label Ramsar permet de souligner la richesse du patrimoine naturel des zones humides de notre territoire et l'importance de ces milieux naturels à l'échelle locale et internationale. L'obtention de ce label est également un encouragement à poursuivre la mobilisation pour la protection de ces milieux naturels, dont sont dépendantes de nombreuses espèces.



Les marais et tourbières des montagnes du Bugey

Zones humides de montagnes, le site Ramsar « Marais et tourbières des montagnes du Bugey » s'étend au sein des plis du massif jurassien, au cœur du Bugey. Sur ce territoire, les conditions géologiques (calcaire et phénomènes karstiques) et les dépôts des dernières glaciations ont favorisé la création de nombreuses zones humides, lacs et tourbières qui constituent un réseau d'écosystèmes bien préservés et d'une grande richesse écologique.

Le périmètre de 1 050 hectares se concentre sur un ensemble de zones humides (environ 40), majoritairement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département, caractérisées par des systèmes tourbeux et marécageux, à une altitude minimale de 750 mètres. Parmi ces zones humides d'une grande richesse, peuvent être cités, les marais de Vaux et en Jarine, la tourbière de Cerin ou le marais de la Praille.

Le projet est porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) et le Syndicat de Rivières Ain Aval et Affluents (SR3A), gestionnaires des ENS du secteur. Il a bénéficié d'un important soutien du Département de l'Ain.

→ Journée du 13 juin 2024 sur le Plateau d'Hauteville, à l'étang des Lésines

- Un chantier d'arrachage participatif de solidages, espèce exotique envahissante, est organisé par le CENRA dans la matinée du 13 juin. Ce chantier se déroulera en présence des élèves du collège d'Hauteville. Il est aussi ouvert aux habitants du Plateau d'Hauteville qui souhaitent participer à la gestion de leurs milieux naturels.

- A 11h15 : temps convivial pour célébrer la labellisation Ramsar du site. Le président de l'Association Ramsar France, Jérôme Bignon, sera présent pour remettre le « diplôme » Ramsar aux co-porteurs du projet et au Département. Il annoncera que le séminaire de l'Association Ramsar France, réunissant l'ensemble des gestionnaires des sites Ramsar français, se tiendra dans l'Ain en 2025.

- A 14h : visite du Marais de Vaux co-animée par le CEN Rhône-Alpes et le SR3A.

Une exposition sur les zones humides sera installée pour la journée au niveau de l'esplanade du plan d'eau des Lésines. Un nouveau panneau sera inauguré au verso du panneau d'entrée de site ENS du « Marais de Vaux ».

Le label Ramsar

Qu'ont en commun des sites comme les terres australes françaises, les chutes du Niagara ou les lacs de plaine de Tanzanie avec la Dombes, les marais et tourbières des montagnes du Bugey, le lac du Bourget et le marais de Lavours ? Tous sont des sites Ramsar !

Le label Ramsar provient de la signature de la convention pour les zones humides, signée en 1971 dans la ville Iranienne du même nom. Seul traité international portant sur un écosystème spécifique, il distingue les caractéristiques écologiques remarquables d'un site, ainsi que l'investissement humain permettant d'œuvrer à la préservation de ces espaces.

Ramsar en quelques chiffres :

172 pays signataires

2513 sites dans le monde

55 sites Ramsar en France (5 en Auvergne Rhône-Alpes, dont 3 dans le département de l'Ain)





« Le Département de l'Ain est engagé depuis longtemps en faveur de l'environnement. L'Ain compte 40 espaces naturels sensibles au patrimoine paysager et naturel d'exception. Un an après la labellisation de la Dombes, je me réjouis que deux nouveaux territoires aient obtenu le label Ramsar : les « Marais et tourbières des montagnes du Bugey » et l'extension du site « Lac du Bourget-Marais de Chautagne et de Lavours ». Le patrimoine naturel et ses zones humides sont une nouvelle fois mises à l'honneur. Cela confirme notre département comme une destination touristique de nature, mêlant subtilement préservation de l'environnement et développement ».

Jean Deguerry – Président du Département de l'Ain

« L'Ain célèbre aujourd'hui la labellisation Ramsar du site « Marais et tourbières des montagnes du Bugey », menant ainsi à 3 le nombre de sites Ramsar labellisés dans le cadre de la convention sur les zones humides. L'Ain était déjà mondialement connu par son industrie, il l'est aussi désormais par son environnement ! L'obtention de ce label international reconnaît et consacre les efforts du Département en faveur de la préservation du patrimoine paysager et naturel, des zones humides et de la biodiversité ».

Jean-Yves Flochon – Vice-Président du Département délégué à l'agriculture, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et à l'environnement

« Le CEN Rhône-Alpes agit pour protéger et valoriser la biodiversité dans les espaces naturels de nos territoires. Les Marais et tourbières des montagnes du Bugey font partie des 200 projets gérés par notre association. Voir ce site inscrit dans une labellisation internationale couronne des années de partenariat avec le Département de l'Ain et le SR3A, mais aussi l'engagement quotidien des équipes du CEN Rhône-Alpes ».

Yves François – Président du CEN Rhône-Alpes

« A l'heure où nos territoires doivent s'adapter aux effets liés au réchauffement climatique, la préservation des zones humides constitue un enjeu majeur pour l'avenir. C'est ainsi un des axes principaux de la stratégie portée par le SR3A et des collectivités associées. La labellisation Ramsar consacre désormais les Marais et tourbières des montagnes du Bugey comme site d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et apporte ainsi la reconnaissance des actions et du travail accomplis par le Syndicat, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux ».

Alain Sicard – Président du Syndicat de Rivières Ain Aval et Affluents



Photos : Département de l'Ain

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr